



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 30 juin 2021

Délibération n° 2021-086

VEGETALISATION DE LA PLACE CHARLES DE GAULLE : CONVENTION DE DELEGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE AVEC BORDEAUX METROPOLE - AUTORISATION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 44

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Maria GARIBAL

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 2

Mesdames, Messieurs : Eric SARRAUTE à Bastien RIVIERES, Alain CHARRIER à Cécile SAINT-MARC

ABSENTS : 3

Mesdames, Messieurs : Ghislaine BOUVIER, Daniel MARGNES, Bruno SORIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Véronique KUHN

Monsieur Gérard CHAUSSET, Adjoint au Maire Délégué au Domaine public, Espaces verts, Mobilités, Travaux, rappelle à l'Assemblée que l'opération dénommée végétalisation de la place de Gaulle à Mérignac, s'inscrit dans le cadre des opérations pilotées par les services du pôle territorial ouest de Bordeaux Métropole.

Pour compléter les arbres déjà installés au sein de jardinières disposées sur la place, des travaux ont été engagés début 2020 avec la création de fosses d'arbres et la plantation de 8 micocouliers. Les précipitations d'une intensité exceptionnelle observées au printemps 2020 (de +46% à +58% selon les mois entre mars et juin par rapport aux moyennes saisonnières) ont entraîné le dépérissement d'un certain nombre de sujets.

Aussi, les services métropolitains ont-ils sollicité l'expertise du bureau d'études ARCAGEE. Sur la base de ses préconisations, des travaux complémentaires ont été réalisés à l'automne dernier. Il s'agissait :

- de vider les fosses d'arbres existantes,
- de créer un réseau de drainage en fond de fosses,
- de mettre en place des caniveaux grilles en amont des fosses, pour récupérer les eaux de ruissellement,
- de remplacer les 8 arbres.

La première phase des travaux de création des fosses d'arbres ayant été réalisée début 2020 par l'entreprise titulaire du marché de voirie communale, il a été décidé de poursuivre cette seconde phase avec le même titulaire afin de garantir la continuité des opérations.

Celles-ci incombant à Bordeaux Métropole et non à la Ville, elles prennent la forme d'une délégation de maîtrise d'ouvrage. Le maître d'ouvrage délégué, la commune de Mérignac, a réalisé, pour le compte de Bordeaux Métropole et dans le cadre du programme et de l'enveloppe financière arrêtée par elle, les travaux de drainage des fosses d'arbres et la création du double réseau d'assainissement pluvial.

Il est à noter que les travaux de plantation des nouveaux sujets ont, quant à eux, été réalisés sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine.

Les travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage déléguée sont estimés selon les prix unitaires du marché à 57 378,39 € HT soit 68 854,07 € TTC. Ils ont été jugés conformes et réceptionnés en janvier 2021.

La présente délibération vise à formaliser la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

La commune mettra en recouvrement via un titre de recettes auprès de Bordeaux Métropole les sommes acquittées et lui présentera un état récapitulatif des dépenses réellement mandatées, visé par le trésorier de la commune.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5215-20-1,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu l'avis de la Commission Transition Ecologique et Cadre de Vie en date du 22 juin 2021,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Bordeaux Métropole pour la végétalisation de la Place Charles de Gaulle, définissant les modalités financières et techniques de la réalisation des travaux telle que proposée ci-jointe ;

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous actes et documents relatifs à ce dossier ;

ARTICLE 3 : que les sommes recouvrées soient inscrites en recette sur le compte 458.

ADOPTE A L'UNANIMITE

ABSTENTION : Groupe « Ensemble pour une ville durable » - Maria GARIBAL

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 30 juin 2021



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Alain Anziani", is written over a large, stylized signature line.

Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 07 juillet 2021.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.